



## Complément aeeh

-----  
Par Celinouche

Bonjour,

Cela fait plusieurs fois que je constate un refus de prise en compte de frais liés au handicap pour des familles de mon département.

Ils invoquent une liste ou des types de prise en charge qui seraient prises en compte et les frais demandés (factures de thérapeute) ne serait pas sur cette liste.

La seule information que je trouve à ce sujet est qu'il n'existe pas de liste de frais justement.

Évidemment, la MDPH donne ces indications à l'oral et ne fournit aucun texte pour appuyer leur discours...

Auriez-vous connaissance d'un texte sur lequel s'appuyer ?

D'avance, merci.